



Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2023
à 19h30, à la Salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023.
3. Correspondance.
4. Nomination d'un membre à la commission Enfance et Jeunesse en remplacement de M. Laurent Francey, démissionnaire.
5. Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit d'engagement complémentaire et supplémentaire de CHF 175'000.- pour le remplacement des automates de la STEP de Saint-Aubin-Sauges.
6. a) Rapport de la commission Enfance et Jeunesse relatif à l'accueil parascolaire.
b) Rapport d'information du Conseil communal relatif à la situation du parascolaire et à la demande de fixer le taux d'accueil à 35%.
7. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 10'000.- pour la construction d'une piste de pétanque à Fresens.
8. Rapport du Conseil communal relatif à une demande d'augmentation de la dotation en personnel de 0.5 EPT pour l'engagement d'un·e agent·e d'exploitation pour l'entretien de la future salle de gymnastique polyvalente de Gorgier.
9. Rapport du Conseil communal relatif à l'adoption d'un nouveau règlement sur les finances communales.
10. Informations du Conseil communal.
11. Résolutions, interpellations et questions écrites.

Mme D. Vantaggio, présidente, ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à chacun·e. Elle informe les membres du Conseil général qu'elle souhaite commencer la séance avec une minute de silence à la mémoire de M. Dragan Bunic, ancien conseiller général et communal de la commune de Saint-Aubin-Sauges, et qui a également été instigateur de la fusion de La Grande Béroche, décédé le 30 octobre 2023.

1. Appel nominal

Mme M. Petitpierre procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant·e·s mentionné·e·s ci-dessous.

Excusé·e·s :

Mme Marion Cuhe, excusée, remplacée par M. Domenico Camarda ;
M. Thierry Rothen, excusé, non remplacé ;
Mme Zoé Nater, excusée, remplacée par M. Anthony Logatto.

Retardataire : M. Marc-Alain Langel.

Présent·e·s : 40 présent·e·s, 39 votant·e·s, la majorité est à 20 voix.

M. Anthony Logatto remplace Mme Zoé Nater en qualité de questeur.

Mme D. Vantaggio demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée.

Aucune demande de modification n'est proposée.

2. Procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3. Correspondance

Mme D. Vantaggio donne lecture d'un courrier reçu de la part de M. Hansueli Weber : « *Pour La Grande Béroche, Grandeur Nature, exigeons un sentier des rives au plus proche du droit de halage et du droit de marchepied dans la forêt de Tivoli à Sauges et la réserve forestière de Vaumarcus* ». Ledit courrier est à disposition des membres du Conseil général.

M. M.-A. Langel vient d'arriver à la séance.

Mme D. Vantaggio donne lecture d'un second courrier collectif (*référence : Mme Laurence Romang*) concernant la densité du réseau de téléphonie mobile à Bevaix et de la politique de santé publique. Une copie du courrier, envoyé au Conseil communal en date du 10 novembre, est annexé au courrier. Ledit courrier est à disposition des membres du Conseil général.

M. T. Egger : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, non pas sur la deuxième correspondance mais sur la première. Concernant ce « Sentier du Lac », nous en avons déjà parlé avec la commission des Rives et Forêts, on a fait un point à l'ordre du jour, on a évoqué ce « Sentier du Lac ». Actuellement, l'État approche la Commune et les différents propriétaires concernés pour signer des conventions et ces conventions, comme cela a été dit au niveau des commissions, elles engagent clairement la commune. Pour rappel, l'État finance ce « Sentier du Lac » mais, ensuite, tout ce qui concerne l'entretien est à la charge des communes. Donc vu la longueur des rives que nous avons au niveau de notre commune, nous risquons effectivement d'avoir des entretiens conséquents, raison pour laquelle, à ce jour, la*

Commune n'a signé aucune des conventions. Vous aurez une information complète à ce sujet-là au prochain Conseil général, la commission en a déjà eu. Merci. »

M. F. Del Rio : *« S'agissant en particulier de la Grotte aux filles ainsi que la présence d'une plante très rare qu'on appelle « Cheveux de Vénus », c'est effectivement une des seules stations qui permet notamment à cette plante, au Nord des Alpes, de subsister. Donc dans le cadre de la révision du PAL, nous avons conclu à pertinence de préserver ceci. Il y a une autre raison qui ferait que ce n'est pas forcément pertinent, c'est la réservation de l'espace réservé aux eaux qui en principe ne saurait accepter une installation de construction. Ceci étant dit, ce que je vous propose, puisque notre plan d'aménagement va revenir du Service de l'aménagement du territoire d'ici la fin de l'année, on l'espère, c'est que cette question soit réabordée, avec toutes celles qui ne manqueront pas de devoir être retraitées, que cette question soit retraitée au sein des trois commissions et qu'on tienne compte de l'éclairage qui nous a été transmis à travers ce courrier. »*

4. Nomination d'un membre à la commission Enfance et Jeunesse en remplacement de M. Laurent Francey, démissionnaire

Le groupe PLR propose M. Pierre-Alain Clerc.

5. Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit d'engagement complémentaire et supplémentaire de CHF 175'000.- pour le remplacement des automates de la STEP de Saint-Aubin-Sauges

M. M. Rognon : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en début de cette année, et sur proposition du Conseil communal, votre autorité a accepté de placer la gestion des automates sur le réseau externe de notre fournisseur afin de pouvoir conserver notre supervision. Lors de la séance du 26 septembre, vous avez entériné un crédit urgent pour le remplacement de l'automate T6N qui est l'automate principal de la gestion de la STEP. Les quatre autres automates, qui gèrent le relevage, le dégrillage, la biologie et la décantation, sont beaucoup trop vétustes, ils ont été installés il y a 20 ans et sont tous amortis depuis 10 ans déjà. L'écran de gestion de l'automate s'occupant du dégrillage a déjà rendu l'âme entre temps. Force est de constater que ces appareils ne pourront pas tenir encore très longtemps et il est nécessaire de procéder à leur remplacement. Le Conseil communal vous prie de bien vouloir accepter cette demande de crédit et reste à votre entière disposition pour toute question. Merci de votre attention. »*

Mme C. Muster : *« Madame la présidente, lors de sa séance en date du 23 octobre 2023, la commission technique a examiné cette demande de crédit d'engagement de CHF 175'000.- pour le remplacement des automates de la STEP de Saint-Aubin-Sauges. Après une analyse de cette demande en plénum, la commission technique, sous la direction du Conseil communal et de son chef d'exploitation, que nous remercions encore pour sa disponibilité, s'est rendue sur le site de la STEP afin de comprendre le fonctionnement de cette dernière et des problèmes qu'elle rencontre actuellement. La commission technique a donc jugé que la demande de crédit d'engagement était justifiée afin de maintenir la STEP actuelle le plus longtemps possible et qu'elle permettrait de répondre aux besoins de la collectivité de manière efficace et durable jusqu'à ce que la nouvelle sorte du sol. »*

Mme M. Tenot Nicati : *« Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales et Messieurs les conseillers généraux, je prends juste la parole par rapport à la commission financière qui a été présente à la même séance et qui a complètement posé toutes les questions qu'elle voulait par rapport au financement, à l'état des lieux et qui était entièrement d'accord pour ce crédit. Merci. »*

M. D. Camarda : « Le groupe Socialiste remercie le Conseil communal pour ce rapport précis, avec toutes les annexes nécessaires afin de prendre connaissance de la structure actuelle de notre STEP et il votera en faveur de cette demande de crédit. »

M. P. Pringalle : « Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, le groupe des Verts a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant la demande de crédit d'engagement pour le remplacement des automates de la STEP de Saint-Aubin-Sauges. Effectivement, il vaut la peine de changer d'un coup tous les automates de gestion qui n'ont pas encore rendu l'âme. Le coût sera de toute façon moindre que si l'on continue de réagir en « urgence », même si les automates remplacés actuellement devront l'être probablement de nouveau lors de la mise en service de la nouvelle STEP. D'ici là, il faut en tous les cas assurer le bon fonctionnement de la STEP actuelle pour un service optimal à la population en matière d'eaux usées. Le groupe des Verts se prononcera à l'unanimité en faveur de ce crédit. Merci pour votre attention. »

M. J. Bergamin : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement de La Grande Béroche remercie le Conseil communal pour son rapport concernant cette demande de crédit d'engagement complémentaire et supplémentaire de CHF 175'00.- pour le remplacement des automates de la STEP de Saint-Aubin-Sauges. Il se prononcera à l'unanimité en faveur de ce crédit. Merci de votre attention. »

Mme C. Muster : « Pour le parti libéral-radical, il acceptera à l'unanimité et considère que ce crédit est important pour le maintien de la STEP. »

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement complémentaire et supplémentaire de CHF 175'000.- pour le remplacement des automates de la STEP de Saint-Aubin-Sauges est accepté à l'unanimité.**

6. a) Rapport de la commission Enfance et Jeunesse relatif à l'accueil parascolaire

Mme M. Petitpierre : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, lors de la dernière séance du Conseil général, le Conseil communal a décidé, de concert avec la commission Enfance et Jeunesse, de retirer ce point de l'ordre du jour. En effet, il s'est avéré préférable de reprendre certains points en séance de commission afin de les affiner et de soumettre à l'ensemble des membres du Conseil général deux rapports complémentaires, accompagnés d'un arrêté. Ce soir, le Conseil général est amené à se prononcer sur l'augmentation du taux de couverture du parascolaire, passant de 30% à 35%. Consciente que ce nouveau taux ne permettra pas de satisfaire l'ensemble des demandes, la commission estime qu'il a l'avantage de permettre de soulager certaines familles du stress lié à la conciliation entre vie privée et professionnelle, et de pouvoir être mis en vigueur dans un délai relativement restreint. La commission vous invite donc à accepter ce nouveau taux. Par ailleurs, les travaux de la commission ne vont pas s'arrêter là. En effet, la commission restera attentive à l'évolution de la démographie de notre commune et aux listes d'attente qui lui seront soumises les années à venir. Les discussions quant à l'accueil des 8^e années sont en cours et feront encore l'objet de sujets lors de séances futures. »

b) Rapport d'information du Conseil communal relatif à la situation du parascolaire et à la demande de fixer le taux d'accueil à 35%

M. H. Assumani : « Merci, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, tout d'abord, le Conseil communal adresse ses remerciements à tous les acteurs impliqués dans ce dossier, à savoir : la commission Enfance et Jeunesse pour son rapport sur l'analyse de la situation et le service Enfance et Jeunesse. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'accueil extrafamilial revêt d'une importance cruciale au sein de notre commune, aligné avec l'un des

principaux objectifs de notre programme de législature 2021-2024. Le présent rapport du Conseil communal sur l'état des lieux des cinq dernières années témoigne de l'évolution positive de l'accueil extrafamilial dans notre commune tout en soulignant une réponse adaptée à une demande croissante. La décision stratégique de fixer un taux de 35% est une décision prise suite au travail de la commission et du Conseil communal en charge. Elle démontre l'engagement sans faille de satisfaire les familles. Cette mesure vise non seulement à répondre à la demande en augmentation, mais aussi à offrir aux familles qui en ont besoin les moyens de concilier efficacement leur vie privée et professionnelle. Madame la présidente, vous l'aurez compris, le Conseil communal vous invite à valider cet arrêté fixant le taux de couverture à 35%, sachant qu'aujourd'hui la commune a déjà un taux qui avoisine les 30% et l'augmentation de 5% du taux actuel permettra de répondre en premier lieu aux familles qui sont actuellement sur la liste d'attente. Cette liste d'attente aujourd'hui :

- à la Parenthèse, il y a 10 enfants sur liste d'attente, cela correspond à peu près à huit familles ;
- à la Noisette Magique à Vaumarcus, il y a quatre enfants sur la liste d'attente, ce qui correspond à trois familles ;
- à Gorgier, il y a zéro enfant, c'est-à-dire qu'il y a zéro famille qui attend des places parascolaires à Gorgier ;
- et à Bevaix, c'est là où ça se corse un peu : il y a à peu près 22 enfants qui sont sur la liste d'attente, ce qui correspond à peu près à 14 familles.

Donc, sur la commune aujourd'hui, la liste d'attente compte 36 enfants et cela concerne 25 familles. C'est-à-dire que ce 5% de plus correspond à peu près à une trentaine de place qui permettrait de répondre à ces 36 enfants. Je vous remercie pour votre attention et reste à votre disposition pour répondre aux questions si besoin. »

Mme N. Humbert-Droz : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, depuis le début de son travail en octobre 2022, la commission Enfance et Jeunesse n'a pu que constater que l'augmentation des demandes de places pour le parascolaire est récurrente, même si l'offre de la commune est déjà supérieure aux exigences cantonales, soit 30% de taux de couverture au lieu des 20% exigés par le Canton. Cette augmentation est due à l'offre immobilière en hausse dans la commune et, également, à la hausse du taux d'emploi des parents. Malgré les efforts soutenus du Conseil communal pour ajuster l'offre à la demande, l'écart subsiste et rend la vie des familles compliquée car il n'est pas facile de trouver des solutions alternatives, de type soutien des grands-parents ou du voisinage. Par ailleurs, seules sept familles se proposent pour un accueil de jour dans la commune. Il importe que les enfants de la commune soient bien pris en charge pour que leurs parents puissent travailler sereinement. Il importe aussi que les enfants de la commune bénéficient d'une prise en charge de qualité qui favorise un développement harmonieux. C'est pourquoi le parti Socialiste soutient, à l'unanimité, l'arrêté proposé par le Conseil communal. »

Mme C. Muster : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le PLR en a longuement discuté et approuve la démarche que la commission Enfance et Jeunesse et le Conseil communal ont réussi à proposer dans leur rapport respectif. En effet, le PLR est conscient que toutes les places parascolaires actuelles sont occupées et que toutes les demandes ne sont pas honorées. Cette augmentation permet de donner un cadre légal communal sur un taux d'occupation d'accueil parascolaire, même si ce taux ne peut pas couvrir toutes les demandes actuelles. Mais il sera toutefois attentif à la poursuite du projet en sachant que d'autres projets et/ou projets de loi doivent poindre le nez dans notre commune. Le PLR acceptera à sa majorité cette augmentation de taux d'accueil à 35%. »

Mme M. Tenot Nicati : « Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, le groupe des Vert-e-s remercie, d'une part la commission Enfance et Jeunesse, d'autre part le Conseil communal, pour tout le travail fourni et leur rapport respectif. À la lumière de ces rapports, nous allons accepter à l'unanimité l'arrêté proposé par le Conseil communal, à savoir augmenter à 35% le taux de couverture de l'accueil parascolaire. Nous espérons qu'ainsi les

élèves de 8^e année de notre commune puissent aussi avoir la possibilité d'un accueil au parascolaire de midi. En vous remerciant pour votre attention. »

M. O. Porret : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement de La Grande Béroche acceptera à l'unanimité l'arrêté proposé par le Conseil communal. Merci pour votre attention. »

M. D. Camarda : « Je souhaite prendre le relais pour annoncer à celles et ceux qui ne seraient toujours pas au courant que le parti Socialiste a donc lancé une initiative, qui a été officiellement annoncée en date du 10 novembre, qui souhaite que le parascolaire soit réglé par « une demande = une place », sans inégalité et pour les enfants de 1^{re} année HarmoS jusqu'à la 8^e année HarmoS. Je vous invite à en prendre connaissance, vous la trouverez sur notre site Internet. Nous restons, nous toutes et tous ici présents dans le comité signataire, à disposition pour répondre à toute question ou comprendre nos arguments. Ceci est la première des communications que je souhaitais vous faire et puis, il est également important que vous compreniez que cette initiative rentre dans notre vision globale de politique familiale et que, en aucun cas, elle veut aller à l'encontre du travail conséquent fait par la commission mise en place, Enfance et Jeunesse, pour laquelle nous souhaitons remercier du travail conséquent effectué, de la prise d'informations, de la prise de tout ce qui était nécessaire afin de pouvoir évaluer et pondérer pour en arriver aux conclusions que nous voyons, qui nous sont présentées ce soir. Également un grand merci au Conseil communal pour l'effort constant fait dans cette thématique du parascolaire, mais, à nos yeux, ce taux de couverture de 35% n'est pas suffisant à l'avenir, il est certes qu'il nécessitera d'autres réflexions. Mais, quoi qu'il en soit, je rejoins l'intervention de ma camarade Mme Humbert-Droz quant au fait que le parti Socialiste votera en faveur de cet arrêté qui nous est proposé ce soir. Et une nouvelle fois, merci pour le travail effectué jusqu'ici. »

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande d'augmentation du taux de couverture de l'accueil parascolaire de la commune de La Grande Béroche jusqu'à concurrence de 35% est accepté par 38 voix pour et 1 abstention.**

7. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 10'000.- pour la construction d'une piste de pétanque à Fresens

M. T. Egger : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, une prise de parole brève au vu du montant du crédit demandé à votre autorité ce soir. Vous l'avez compris, ces CHF 10'000.- étaient mis dans le paquet l'année passée avec les investissements dits de petits crédits, votre autorité avait souhaité enlever ce montant. Vous avez le rapport sous les yeux, cela émane d'une demande de l'assemblée villageoise de Fresens avec laquelle nous sommes allés sur place, nous avons réfléchi et puis, finalement, si vous avez des questions, je suis à disposition. »

Mme A. Hessler-Wyser : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste remercie le Conseil communal de nous proposer ce dossier qui répond aux attentes de l'assemblée villageoise de Fresens. Il nous semble particulièrement important de tout mettre en œuvre pour favoriser les lieux de rencontre au sein de nos villages et c'est dans cet état d'esprit que le groupe soutiendra majoritairement cette demande de crédit. »

Mme Ch. Wermeille : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Vert·e·s remercie le Conseil communal pour son rapport sur l'aménagement d'une piste de pétanque à Fresens. Une telle piste existait déjà mais n'est plus fonctionnelle. Proposer à nouveau un lieu de convivialité, de rencontre et de détente est à notre avis une belle initiative et nous allons donc accepter cette demande de crédit. Je vais terminer par une remarque ou plutôt le rappel d'une évidence : je me suis exprimée ici sur un projet concernant le village de Fresens en tant que citoyenne de la commune de La Grande Béroche indépendamment du fait que j'habite le village de Bevaix. Ceci est toujours le cas. Cette précision me semblait toutefois nécessaire,

au vu des affirmations gratuites et plus que malheureuses qui ont pu être lues. Je vous remercie pour votre attention. »

M. P. Ginggen : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le Groupement acceptera à l'unanimité cette demande de crédit de CHF 10'000.- et remercie le Conseil communal pour son rapport. »

M. S. Saam : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR acceptera également cette demande de crédit à l'unanimité et se réjouit de participer aux futurs tournois. »

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 10'000.- pour la construction d'une piste de pétanque à Fresens est accepté à l'unanimité.**

8. Rapport du Conseil communal relatif à une demande d'augmentation de la dotation en personnel de 0.5 EPT pour l'engagement d'un-e agent-e d'exploitation pour l'entretien de la future salle de gymnastique polyvalente de Gorgier

M. T. Egger : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le début du rapport vous rappelle que cette demande d'engagement, vous en avez déjà été informés à deux reprises par le Conseil communal. Cet engagement d'un demi EPT, 0.5 EPT, correspond au nettoyage complet du bâtiment. Il y a une entreprise qui a été mandatée pour savoir quel type de lavage, quel sol sera entretenu et nous sommes arrivés à la conclusion qu'il fallait plus ou moins un 60%. Au niveau du service des bâtiments, on y a réfléchi, on a regardé quelles étaient les possibilités et finalement on arrive ce soir avec une demande non pas de 60% mais de 50%. Et puis aussi pour vous rappeler que ce bâtiment, dans l'intendance, il y a aussi la toiture et les extérieurs. Et puis le Conseil communal l'a aussi expliqué en commission, c'est-à-dire que finalement c'est une personne qui s'occupera de ce bâtiment, cette personne va s'imprégner du bâtiment et cette personne sera aussi sollicitée en soirée et les week-ends. Je vous rappelle notamment que, vous le connaissez tous ici, il y a quelqu'un qui s'identifie à cette salle, il y a un employé communal qui s'identifie à cette salle ici-même où l'on se trouve et puis c'est un réel plaisir de travailler avec lui, peut-être qu'on travaillera avec elle. Mais en tout cas, quoi qu'il en soit, c'est vraiment le but du Conseil communal de présenter cette nouvelle votation pour que la personne puisse s'imprégner de ce nouveau bâtiment. »

Mme M. Tenot Nicati : « La commission financière accepte ce crédit à l'unanimité. »

M. J. Panes : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, lors de sa séance de préparation de mercredi dernier, le groupe PLR s'est souvenu que l'augmentation de 0.5 EPT avait déjà été annoncée lors de l'octroi du crédit de construction. Il a donc donné un préavis unanimement favorable. Merci de votre attention. »

Mme S. Noirat : « Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, tout d'abord, nous remercions les conseillers communaux pour la présentation de ce rapport concernant l'engagement d'un ou d'une agent-e d'exploitation pour la nouvelle salle de gym de Gorgier. Après en avoir pris connaissance, le groupe des Vert·e·s donne un avis favorable à cette demande qui nous semble logique. Nous comprenons bien en lisant ce rapport que l'entretien de cette salle n'est pas une tâche anodine et assez contraignante, nous espérons aussi que l'engagement demandé de 0.5 EPT sera suffisant, l'avenir nous le dira. Merci pour votre attention. »

M. J. Reift : « Madame la présidente, chers collègues, le groupe PS est convaincu par le rapport qui nous est présenté ici. Lors du développement de cette nouvelle construction, nous avons déjà été prévenus que l'augmentation des infrastructures allait se solder par de

nouveaux besoins en personnel capable d'accomplir les tâches d'entretien. Il est également clair pour le PS que cette tâche doit rester dans le cadre d'un employé communal à qui on pourra demander la souplesse nécessaire qu'un tel poste impose pour répondre au mieux à l'utilisation future. Nous avons pleine confiance que le service des RH trouvera cette personne capable d'organiser, d'animer et entretenir cette nouvelle salle pour que les futur-e-s utilisateurs-trices puissent faire vivre ce nouveau lieu à la plus grande satisfaction de tous. Nous remercions le Conseil communal pour ce travail. Le groupe PS votera favorablement. Merci. »

Mme M. Petitpierre : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, cette demande de crédit avait été annoncée et n'a dès lors pas fait l'objet de débat au sein du Groupement. En effet, son acceptation est apparue logique pour le groupe, qui soutiendra donc ce point en remerciant le Conseil communal pour son rapport. »

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande d'augmentation de la dotation en personnel de 0.5 EPT pour l'engagement d'un-e agent-e d'exploitation pour l'entretien de la future salle de gymnastique polyvalente de Gorgier est accepté à l'unanimité.**

9. Rapport du Conseil communal relatif à l'adoption d'un nouveau règlement sur les finances communales

M. Th. Pittet : « Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Mesdames, Messieurs les membres de l'administration, Messieurs les représentants de la presse, Mesdames, Messieurs, cher public, voilà, je crois que cette fois, tout le monde a été cité, c'était l'oubli de la soirée. Plus sérieusement, ce nouveau règlement sur les finances qui vous est présenté ce soir est présenté sous la forme d'un nouveau règlement parce que c'était un peu trop lourd de faire un arrêté qui porte modification au règlement existant. En effet, la LFinec et son règlement d'application, donc la loi sur les finances de l'État et des communes, et son règlement ont été modifiés au niveau cantonal, avec des impacts pour nous commune et évidemment impact sur notre règlement. Ce que nous avons traduit par la nouvelle version, que vous avez reçue, sur laquelle vous avez pu vous casser la tête peut-être, version qui a été présentée à la commission des finances et à la commission des règlements et qui amène quelques petites modifications techniques. J'ai envie de dire que la plupart ne changent pas grand-chose mais j'aimerais ici relever quelques points. Notamment l'article 6, un point qui a fait discussion en séance de commission, sur le fait qu'en cas d'extrêmes conditions financières d'une commune, j'entends par là des conditions où l'on aurait épuisé quasiment toute notre réserve, notre fortune et qu'on présenterait un exercice budgétaire déficitaire, un futur exercice déficitaire, et bien on a un mécanisme qui vient dans notre règlement pour dire : stop, on ne peut pas encore endetter plus la commune, il faut relever le coefficient fiscal pour une année. C'est une discussion qui a amené des désaccords et c'était pour moi important de le citer ici. On trouve cela à l'article 6, alinéa 4. Un autre élément qui est important que je cite ici c'est la façon de combiner notre frein à l'endettement, c'est-à-dire qu'aujourd'hui on regarde dans le rétroviseur, trois exercices bouclés, on regarde le budget en cours, qu'est-ce qu'on avait prévu et le mettre au budget pour déterminer une moyenne qui est donc utilisée dans le calcul du degré d'autofinancement. Évidemment, quand on a un budget incertain qu'on est en train de vivre, parce que l'on n'est pas tout à fait encore dans les boucllements, parce qu'on a un budget futur qui dépend beaucoup de paramètres connus mais qu'on sait très variables, évidemment ce calcul du degré d'autofinancement est relativement aléatoire. Raison pour laquelle le Service des communes, en accord avec la LFinec, propose de ne se baser que sur des exercices bouclés, ce qui veut dire qu'au lieu de passer avec cinq valeurs qui nous permettent de faire cette moyenne, c'est uniquement les trois derniers exercices bouclés. Ce qui fait, pour exemple, dans le projet de budget 2024, ce serait d'utiliser 2020, 2021 et 2022 comme années de référence pour ce calcul. Et, finalement un point encore important, c'est la possibilité, et ça c'est vraiment une nouveauté qui va nous

arranger certainement pour le futur, de pouvoir sortir un projet d'envergure, j'entends par là un projet qui coûte très cher, du mécanisme de frein à l'endettement. C'est-à-dire de ne pas prêter toute notre capacité d'investissement avec ce projet. Et l'exemple concret qui va nous toucher très prochainement, il a déjà été un petit peu évoqué ce soir, c'est le renouvellement de nos STEP, qui va nécessiter des gros investissements et si aujourd'hui on imagine que ces STEP sont dans notre calcul de frein à l'endettement, on risque de fortement se limiter sur d'autres projets d'investissements. Raison pour laquelle, dans ce nouveau règlement, conformément à la LFinec, on a la possibilité de sortir un projet majeur du calcul du frein à l'endettement. Donc voilà pour ces éléments, il y a peut-être d'autres choses qui vous amènent des questions, j'y réponds volontiers mais, en tout cas pour cette présentation, je vous remercie de votre attention. »

M. J. Fehlbaum : *« Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR remercie le Conseil communal, le dicastère des finances et le Service des finances pour leur rapport explicatif qui aurait pu se résumer en une seule phrase : c'est la loi cantonale qui nous l'impose. Alors même si certaines modifications ont fait quelque peu grincer des dents de certains de nos élus PLR, le groupe acceptera dans sa grande majorité ce nouveau règlement. Merci pour votre attention. »*

M. A. Barny : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement remercie les commissions financière et des règlements pour le toilettage du règlement des finances en conformité avec les nouvelles normes du modèle comptable harmonisé MCH2 de la loi sur les finances de l'État et des communes. Après une étude détaillée des différents points concernés par les modifications apportées, le Groupement les acceptera. »*

Mme M. Tenot Nicati : *« Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, le groupe des Vert·e·s a bien examiné le nouveau règlement sur les finances présenté par le Conseil communal. Un grand merci pour les explications très claires quant aux modifications proposées, ces dernières découlant de la dernière révision de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinec) entrée en vigueur en juin de l'année passée. Nous allons accepter à l'unanimité le nouveau règlement sur les finances communales. En vous remerciant pour votre attention. »*

M. A. Logatto : *« Le groupe Socialiste a aussi étudié ce rapport, nous remercions le Conseil communal. De notre côté, nous sommes favorables à tous les changements qui sont proposés par rapport au règlement actuel et nous allons donc accepter ce rapport à l'unanimité. Merci. »*

Mme M. Petitpierre passe en revue le nouveau règlement sur les finances communales.

- **Soumis au vote, le nouveau règlement sur les finances communales est accepté par 38 voix pour et 1 abstention.**

10. Informations du Conseil communal

M. T. Egger : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, quelques informations. Tout d'abord, pour les prochaines séances du Conseil général, dont celle-ci vous la connaissez déjà, le 18 décembre 2023 aura lieu une séance du Conseil général, n'en déplaise à certains, celle-ci se réalisera ici-même et non pas dans la nouvelle salle de gym de Gorgier, non pas qu'on ne puisse pas physiquement y être, parce qu'effectivement elle sera chauffée et sera complètement fermée, c'est tout bonnement et simplement pour des questions de sécurité. On n'a pas d'autorisation d'exploiter ce bâtiment, que nous délivrons nous-mêmes, donc on ne va pas y aller tout simplement parce qu'on dérogerait à cette question de sécurité, ce qui peut paraître pas forcément opportun aux yeux de la population, vous l'aurez compris. Ensuite, en 2024, la première séance du Conseil général aura lieu le 19 février, ensuite il y en aura une le 29 avril, et ensuite il y en aura une le 21 mai, ce sera la séance de constitution des nouvelles*

autorités et ensuite il y aura une dernière séance pour cette législature le 24 juin 2024, séance attribuée en tout cas aux comptes et peut-être encore à quelques demandes de crédit, à voir. Encore par rapport à cette année, le 18 décembre, on se retrouve ici-même et il y aura un repas de fin d'année, donc ce sera le dernier budget pour cette législature, on aura un repas de fin d'année auquel vous êtes toutes et tous invité·e·s, ce sera le mercredi 20 décembre à la Rouvraie, pour tout ce qui est organisation, l'heure, etc. vous recevrez un courrier. Encore une autre information en lien avec l'ancien Hôpital. Cet ancien Hôpital, pour vous indiquer quelques indications à son sujet, donc on a approché, vous la savez déjà, les deux autres acteurs, à savoir l'État et la Fondation de l'ancien Hôpital. À l'heure actuelle, l'État doit encore nous formuler un montant clair et précis pour le rachat du bâtiment. Concernant le bien-fonds, selon les dernières discussions que l'on a eues avec la Fondation de l'ancien Hôpital, celle-ci est prête à nous vendre le terrain en question. Le prix bien entendu reste encore à définir, mais on avance gentiment et vous le verrez notamment à travers le budget des investissements avec un montant qui est prévu et puis effectivement si tout se passe au mieux, une demande de crédit, bien entendu les commissions seront consultées en amont, devrait intervenir encore d'ici le premier semestre de l'année prochaine pour l'acquisition du bâtiment et du bien-fonds. Je vous remercie. »

M. Th. Pittet : « Une petite information rapide en lien avec toutes les précipitations et la hauteur du lac qui n'a fait qu'augmenter ces dernières semaines, ; les entreprises n'ont pas pu commencer les travaux de reconstruction de la digue du port de Saint-Aubin-Sauges comme c'était prévu en cette fin d'année. Donc ça risque d'être reporté en début d'année prochaine. »

M. M. Rognon : « Deux informations pour ma part. La première, le 27 novembre prochain à 20h se tiendra une séance d'information publique pour la requalification de la rue du Centre de Gorgier, le Conseil communal, accompagné des services communaux et de ses mandataires, présentera les divers aménagements. Seconde information, Noël approche, les décorations de Noël seront posées au plus tard le 6 décembre. Merci. »

11. Résolutions, interpellations et questions écrites

Mme M. Petitpierre donne lecture de questions écrites envoyées par Madame Michèle Tenot Nicati : « Questions écrites au Conseil communal pour le Conseil général du 20 novembre 2023, de Michèle Tenot Nicati, groupe des Vert.e.s Madame la présidente, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, j'ai ce soir deux questions à vous poser :

1. à l'entrée Est de Bevaix se trouvent, juste avant le panneau indiquant l'entrée dans « Bevaix, commune de La Grande Béroche », trois hampes de drapeaux désespérément vides depuis plusieurs années, pourquoi ne sont-elles pas utilisées afin de mettre en avant les couleurs de notre commune, de notre canton, ou autre ? ;

2. il y a plus d'une année, ou plus exactement lors de la séance de Conseil général du 27 septembre 2022, une motion du groupe des Vert.e.s demandant d'étudier la possibilité d'installer rapidement des panneaux solaires photovoltaïques verticaux le long de l'autoroute sur la commune de La Grande Béroche avait été acceptée par 36 voix et une abstention.

Quels sont donc les résultats de l'étude qui aurait dû être entreprise dans l'année suivant l'acceptation de la motion ? En vous remerciant pour votre attention, et en vous remerciant d'avance pour vos réponses, Michèle Tenot Nicati, conseillère générale, les Vert.e.s. »

M. T. Egger : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, pour la première des questions, ces fameuses hampes sont là depuis un bon bout de temps, elles sont vides depuis un bon bout de temps, c'est sur un DP cantonal, donc c'est le Canton qui gère ces trois hampes. Selon Google Maps, en 2014, il y avait encore des hampes, trois hampes aux couleurs neuchâteloises avec noté « Bienvenue », avec une grappe de raisin dessus sauf erreur. Depuis, effectivement, plus rien. Finalement, il n'est pas de notre ressort en matière de

commune de pavoiser au niveau de ces hampes qui ne nous appartiennent pas. Pas d'autres informations à ce sujet. Si je peux encore préciser une chose, c'est que le coin en question est spécialement venteux et puis les hampes, à chaque fois, les drapeaux se cassaient assez fréquemment. Peut-être qu'il y a une partie de la réponse dans cet aspect-là. Pour la deuxième question en lien avec la motion que votre autorité a accepté à, pratiquement, l'unanimité. Lors de cette même soirée du 27 septembre 2022, l'exécutif vous avait précisé toutes les difficultés qu'il y avait sur ce site là, dans la mesure où nous ne sommes pas propriétaires du bien-fonds et c'est bien l'Office fédéral des routes (ci-après : Ofrou) qui en est le propriétaire. Nous avons alors évoqué à votre autorité le fait qu'un bureau privé avait déjà pris les devants en souhaitant obtenir un droit d'utilisation exclusif sur lesdites parcelles. Les parcelles évoquées au sein de la motion et c'était en accord avec l'autorité exécutive, c'est spécifié dans la lettre. La question se posait de savoir finalement si, vous vous souvenez, on avait parlé de la problématique en lien avec la compensation et il y avait toujours cette problématique soulevée. Depuis, donc c'était le 27 septembre 2022, cette lettre date du 3 novembre 2022, elle est adressée à l'Office fédéral des routes du bureau privé. Ensuite, c'était en mars 2023, l'Ofrou confirme au bureau privé que ce sont les premiers à demander la réservation de cette surface. Toutefois, l'Ofrou souhaite étudier ce potentiel et l'utiliser pour elle. Si l'Ofrou ne le trouve pas intéressant, elle nous le laisse. C'était le 23 mars de cette année. S'en suit, c'était le 5 septembre de cette année, l'Ofrou nous informe qu'elle se réserve les surfaces au droit de ces parcelles pour la mise en place d'installations photovoltaïques ceci notamment dans le cadre du programme énergétique voulu par le Parlement fédéral. Donc vous l'avez compris, finalement, le bureau privé, de par cette lettre avec l'assentiment, finalement, l'exécutif voulait réussir à faire quelque chose relativement rapidement, depuis l'Office fédéral des routes s'y est intéressé, et puis, finalement, l'Office fédéral des routes, le propriétaire, se réserve le droit, à juste titre, d'y faire ce qu'il souhaite sur cette installation. Donc, nous en tant que tel, nous pouvons répondre à votre motion mais disons que de lancer une étude quand bien même le bien-fonds ne nous appartient pas et que, finalement, l'Office fédéral des routes, à travers un bureau privé, nous indique qu'il se réserve le droit d'y faire quelque chose, finalement, vous avez compris que l'étude en tant que telle ne sert à pas grand-chose. Dans les faits, on a échangé, donc on est allé dans le sens de la motion mais on n'y a pas répondu formellement, ce qui est fait ce soir oralement et non pas au travers d'un rapport. »

Mme M. Tenot Nicati : « *Oui, je pense que vu les explications de Monsieur le conseiller communal, on n'a pas grand espoir de faire autre chose que d'écouter ce qu'il a dit et voilà, je le remercie. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou est-ce que je peux poser ici une question spontanée, Madame la présidente ?* »

Mme D. Vantaggio : « *Normalement, c'est par écrit.* »

Mme M. Tenot Nicati : « *Elle me vient maintenant mais je la poserai après en privé. Merci.* »

La parole n'étant plus demandée, **Mme D. Vantaggio** lève la séance à 20h47.

La rédactrice du procès-verbal

Elisa Coucheman
Adjointe au chancelier

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Donatella Vantaggio

La secrétaire,
Maëlle Petitpierre

La Grande Béroche, le 18 décembre 2023